

————— **Rapport de recherche** —————

Le Programme intensif de traitement  
de la toxicomanie (PITT) :  
Résultats des programmes pilotes

Ce rapport est également disponible en anglais. This report is also available in English. Please contact the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

**Le Programme intensif de traitement de la toxicomanie (PITT) :  
Résultats des programmes pilotes**

Brian A. Grant

Dan Kunic

Patricia MacPherson

Christine McKeown

Edward Hansen

Centre de recherche en toxicomanie

Direction de la recherche

Secteur de la politique, de la planification et de la coordination

Service correctionnel du Canada

**Juin 2003**

## Sommaire

Depuis le début des années 1990, le Service correctionnel du Canada offre aux délinquants sous responsabilité fédérale un programme de traitement de la toxicomanie d'intensité moyenne en établissement ainsi qu'un programme de faible intensité dans la collectivité. Avec l'évolution du profil de la population de délinquants, le Service a constaté qu'il lui fallait un programme intensif pour répondre aux besoins des délinquants aux prises avec un important ou grave problème de toxicomanie. Par conséquent, un plan pluriannuel visant la création du Programme intensif de traitement de la toxicomanie (PITT) a été élaboré et mis à exécution. Le premier programme pilote a été entrepris le 19 février 2001 et a été suivi d'essais supplémentaires à cinq autres établissements (programme pilote 1). Par la suite, le PITT a été mis à l'essai deux autres fois (programmes pilotes 2 et 3). Des 117 délinquants qui ont commencé les programmes pilotes 1 et 2, 94 (80 %) ont terminé le programme intensif de 128 jours. De plus, 51 délinquants ont entrepris le PITT dans le cadre du troisième programme pilote, ce qui porte le nombre total de participants à 168.

Les délinquants qui ont participé au PITT étaient principalement de race blanche (89 %); en moyenne, 8 % de l'ensemble des participants aux trois programmes pilotes étaient autochtones. L'âge moyen des participants à chacun des trois programmes pilotes était de 36 ans. Quant à la plage d'âge, les participants avaient entre 19 et 58 ans.

D'après leur évaluation, les trois quarts (77 %) des participants au PITT avaient une importante ou grave dépendance à la drogue, alors que le quart (24 %) d'entre eux avaient une importante ou grave dépendance à l'alcool. Globalement, les données montrent que 90 % des participants au programme étaient aux prises avec une dépendance grave ou importante à l'alcool et/ou à la drogue d'après leurs résultats à des tests standardisés. Les autres 10 % ont été orientés vers le PITT par leurs agents de libération conditionnelle, qui jugeaient leur

problème de toxicomanie assez grave pour qu'ils participent à ce programme intensif.

Les résultats aux pré-tests et post-tests mesurant les attitudes, croyances et façons de penser des participants ont révélé la présence d'un changement positif attribuable au programme. Ces mesures intermédiaires des résultats donnent à croire que le programme a atteint ses objectifs.

Les résultats indiquent que le PITT a un effet positif sur le comportement en établissement : le taux global d'infractions disciplinaires a diminué (passant de 0,48 à 0,15) de même que le pourcentage des participants qui comptaient au moins une infraction disciplinaire (passant de 27 % à 12 %).

Les résultats des analyses d'échantillons d'urine n'étaient pas concluants et n'ont pas permis d'établir si le programme était efficace sur ce plan. Chez les participants au programme pilote 1, les résultats positifs (et les refus de remettre un échantillon) étaient plus nombreux après le programme qu'avant, alors qu'une diminution de leur nombre a été observée chez les participants au programme pilote 2. Étant donné que les participants au PITT font partie des détenus dont la dépendance à l'alcool et à la drogue est très forte, il est encourageant de constater que le taux de résultats positifs au cours de la période suivant la participation au programme a diminué au même niveau que le groupe témoin national.

Les participants au PITT étaient plus susceptibles d'obtenir une libération conditionnelle discrétionnaire que les délinquants du groupe témoin apparié. De plus, ces libérations anticipées ont entraîné une réduction de 211 jours d'incarcération par participant au programme. Cette réduction du nombre de jours d'incarcération se traduit par des économies brutes de près de 30 000 \$ par participant au PITT, calculées en fonction des coûts estimatifs de l'incarcération et de la surveillance dans la collectivité. Il se peut que ce résultat soit gonflé et ait besoin d'être rajusté, car une bonne partie de ces économies est attribuable à quelques sujets qui ont été libérés beaucoup plus tôt.

Lorsque l'analyse porte sur un suivi d'une durée fixe de six mois, les résultats révèlent que les participants au PITT étaient moins susceptibles que les sujets de l'échantillon apparié d'être réincarcérés (26 % contre 32 %) et de voir leur libération conditionnelle révoquée pour avoir commis une nouvelle infraction (4 % contre 8 %). Étant donné le nombre de jours d'incarcération épargnés grâce au taux de réincarcération légèrement inférieur des participants, le programme pourrait permettre d'économiser neuf jours d'incarcération, soit environ 1 224 \$, par participant.

Dans l'ensemble, le PITT a atteint ses objectifs. Plus précisément, des délinquants aux prises avec un important ou grave problème de toxicomanie y ont participé; des changements positifs se sont produits dans leurs croyances et leurs façons de penser; le nombre d'infractions à la discipline a diminué; les participants au PITT avaient de meilleures chances d'obtenir une libération conditionnelle discrétionnaire; et enfin, ils étaient moins susceptibles d'être réincarcérés au cours des six premiers mois suivant leur mise en liberté. De plus, le programme a permis de réaliser des économies en réduisant les coûts.

D'autres recherches portant sur une période de suivi plus longue et sur un plus grand nombre de participants devront être entreprises pour confirmer les résultats.

## Remerciements

Plusieurs personnes ont contribué à la rédaction de ce rapport, outre ses auteurs. Mentionnons tout particulièrement Collette Cousineau qui a collaboré à la création des nombreuses bases de données utilisées dans l'exécution de l'étude. Bon nombre des données ont dû être générées de nouveau au moment où l'on mettait la dernière main au rapport, et M<sup>me</sup> Cousineau a travaillé diligemment pour que les chercheurs disposent des données requises. Mark Nafekh a également aidé à créer les ensembles de données.

## Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	<b>ii</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>v</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>vi</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>viii</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
Description du programme.....	2
Aperçu de l'évaluation du programme.....	3
<b>Méthodologie</b> .....	<b>5</b>
Participants au PITT.....	5
Sources de données .....	5
Groupes témoins .....	6
Échantillon apparié .....	6
Participants ayant terminé le PITT et participants l'ayant abandonné .....	7
Groupe témoin national.....	8
Instruments d'évaluation du PITT .....	8
Mesures liées à la conduite en établissement.....	11
Mesures liées à la mise en liberté et à la réincarcération .....	12
<b>Résultats</b> .....	<b>15</b>
Caractéristiques du programme.....	15
Profil des délinquants.....	16
Variables démographiques.....	17
Facteurs statiques et dynamiques .....	18
Gravité du problème de toxicomanie.....	21
Antécédents criminels.....	22
Pré-tests et post-tests .....	24
Conduite en établissement.....	27
Écarts de conduite des délinquants en établissement.....	27
Analyses d'échantillons d'urine.....	30
Mise en liberté et réincarcération.....	34

Type de mise en liberté.....	34
Réincarcération .....	37
Analyse de survie.....	40
<b>Analyse .....</b>	<b>43</b>
Évaluation globale du programme .....	43
Questions de l'évaluation .....	43
Économies possibles .....	45
Limites de l'étude .....	46
Recherches à entreprendre dans l'avenir.....	47
Références bibliographiques .....	49
<b>Annexe .....</b>	<b>51</b>
Annexe A .....	52

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques du programme .....	16
Tableau 2 : Caractéristiques démographiques des participants au PITT (tous) et du groupe témoin national. ....	18
Tableau 3 : Facteurs statiques et dynamiques, participants au PITT (tous) et groupe témoin national. ....	20
Tableau 4 : Gravité du problème de toxicomanie. ....	21
Tableau 5 : Antécédents criminels .....	22
Tableau 6 : Comparaison entre les participants qui ont terminé le PITT et ceux qui l'ont abandonné. ....	24
Tableau 7 : Instruments d'évaluation – moyennes, écarts types (E.T.) et résultats de l'analyse de la variance de l'effet principal .....	26
Tableau 8 : Résultats aux pré-tests – moyennes, écarts types (E.T.) et résultats de l'analyse de la variance .....	27
Tableau 9 : Taux et type d'infractions disciplinaires, participants au PITT ayant terminé le programme et participants l'ayant abandonné.....	29
Tableau 10 : Analyses des échantillons d'urine – Pourcentage des résultats positifs et des refus de remettre un échantillon d'urine avant, pendant et après le programme.....	33
Tableau 11 : Type de mise en liberté, participants au PITT et échantillon apparié. ....	35
Tableau 12 : Réincarcération après la mise en liberté. ....	38
Tableau 13 : Réincarcération au cours des six premiers mois suivant la mise en liberté. ....	39
Tableau 14 : Nombre de jours passés dans la collectivité pendant le suivi de six mois. ....	40

## Introduction

Partout dans le monde, les systèmes correctionnels sont confrontés aux défis que posent les délinquants aux prises avec une dépendance à l'alcool et à la drogue et dont l'usage de ces substances est lié à leur comportement criminel. Pour éliminer le comportement criminel, les systèmes correctionnels doivent aider les délinquants à surmonter leurs problèmes d'alcool et de drogue. Lors d'une conférence internationale sur la toxicomanie et les services correctionnels tenue récemment au Canada (Centre de recherche sur la toxicomanie, 2003), les spécialistes réunis en sont arrivés à la conclusion qu'une des priorités dans l'élaboration de programmes est de répondre aux besoins des populations spéciales.

Le système correctionnel fédéral du Canada a établi qu'environ 80 % des délinquants incarcérés ont un problème de toxicomanie qui est lié à leur comportement criminel. D'après les résultats d'évaluations objectives de leurs problèmes de toxicomanie, la majorité de ces délinquants auront besoin d'une intervention quelconque dans ce domaine pendant qu'ils purgent leur peine.

Au début des années 1990, le Service correctionnel du Canada a commencé à offrir un nouveau programme de traitement de la toxicomanie. Ce programme, appelé le Programme prélibératoire pour toxicomanes (PPT), a été conçu pour répondre aux besoins des délinquants aux prises avec un problème modéré d'alcool ou de drogue; il repose sur une démarche cognitivo-comportementale. Peu de temps après sa création, le PPT a été suivi du programme *Choix* qui se donne dans la collectivité. *Choix* a été conçu pour renforcer les connaissances, habiletés et nouveaux comportements appris dans le PPT et pour offrir un programme de traitement aux délinquants qui n'ont pas besoin d'une intervention pendant leur incarcération. Ces deux programmes, qui ont été évalués dans le cadre d'une série d'études à la fin des années 1990 (T<sup>3</sup> & Associates, 1998), se sont révélés efficaces pour réduire la probabilité de réincarcération des délinquants qui y participent.

Cependant, comme ces programmes ne répondaient pas aux besoins spéciaux des délinquants atteints d'une très forte dépendance à l'alcool et à la drogue, l'élaboration d'un nouveau programme appelé le Programme intensif de traitement de la toxicomanie (PITT) a été entreprise. Les auteurs du PITT en ont terminé la première version en 2000, et le programme a été mis à l'essai à titre de pilote dans six établissements fédéraux à compter de février 2001.

Un Programme intensif de traitement de la toxicomanie était nécessaire pour intervenir auprès des délinquants dont le problème d'alcool ou de drogue est important ou grave selon leur évaluation. Ce groupe constitue entre 10 % et 20 % des délinquants qui ont un problème de toxicomanie. Outre leur problème d'alcool ou de drogue, ces délinquants manifestent d'autres besoins criminogènes, ont généralement de lourds antécédents criminels et ne sont pas enclins à participer à des programmes. Les programmes qu'ils ont entrepris, ils les ont souvent abandonnés ou ont été incapables de les terminer pour diverses raisons.

### **Description du programme**

Le PITT est un programme non résidentiel qui est actuellement à l'essai à titre de pilote dans des établissements carcéraux du Service correctionnel du Canada (SCC). Il sera révisé à l'issue des essais pilotes et de consultations auprès du personnel et des participants. Le SCC est responsable des délinquants condamnés à une peine de deux ans ou plus par les tribunaux. Les délinquants qui participent au PITT restent dans leurs unités d'habitation habituelles et suivent le programme dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Dans la *Demande d'accréditation du PITT*, on décrit les fondements théoriques du programme comme suit :

... une intervention cognitivo-comportementale fondée sur les théories qui expliquent le comportement humain par l'apprentissage social. [...] Au modèle du changement sont ajoutées les méthodes cliniques des entretiens motivationnels (Miller et Rollnick, 1991), de la thérapie

émotivo-rationnelle (Ellis *et al.*, 1988), de la résolution de problèmes (D’Zurilla, 1986) et de la prévention des rechutes (Marlatt et Gordon, 1985; Parks et Marlatt, 1999). Toutes ces théories psychologiques et approches cliniques sont combinées avec les principes des traitements correctionnels efficaces (Andrews, Bonta et Hoge, 1990; Andrews et Bonta, 1998).

Le programme comporte 100 séances individuelles et de groupe, dont un minimum de cinq séances individuelles. Les séances, qui sont généralement d'une durée de deux heures chacune, sont données à raison d'une ou deux séances par jour, soit en moyenne de six à huit séances par semaine. La durée totale du programme varie entre trois et quatre mois.

Les séances sont groupées selon huit modules :

1. Orientation
2. Devrais-je changer?
3. Comprendre son comportement
4. Faire face par la réflexion
5. Faire face par l'action
6. Prévention des rechutes
7. Planification des aspects de la vie
8. Transition

### **Aperçu de l'évaluation du programme**

La présente évaluation est destinée à déterminer si le PITT a eu un effet positif sur le comportement des participants. Plus précisément, elle cherche à établir si le programme a produit un changement d'attitude et de croyances, a réduit la fréquence des écarts de conduite des participants en établissement ainsi que le taux de résultats positifs aux analyses d'urine et de refus de remettre un échantillon d'urine, a mené à une mise en liberté anticipée et a contribué à la réussite de la réinsertion dans la société (aucune réincarcération).

La façon dont ces mesures ont été appliquées est décrite aux sections du présent rapport consacrées à la méthodologie et aux résultats. Bien que

l'évaluation ne soit pas structurée autour des questions suivantes, elle visait à y répondre :

1. Les délinquants les plus dépendants à l'alcool ou à la drogue ont-ils participé aux programmes pilotes? Autrement dit, les participants avaient-ils un problème de toxicomanie important ou grave selon leur évaluation?
2. Les participants différaient-ils de manière significative de la population générale des délinquants?
3. Le programme a-t-il changé l'attitude et les croyances des participants à l'égard de l'abus d'alcool et de drogue et a-t-il augmenté leurs connaissances et leurs habiletés d'après leurs résultats aux pré-tests et aux post-tests?
4. Le programme a-t-il eu un effet sur le comportement des participants en établissement?
5. Le programme a-t-il augmenté les chances des participants d'obtenir une forme discrétionnaire de mise en liberté (libération conditionnelle totale ou semi-liberté)?
6. Après leur mise en liberté, les participants au programme sont-ils restés dans la collectivité plus longtemps que les non-participants?

## **Méthodologie**

### **Participants au PITT**

Au total, 117 délinquants de sexe masculin incarcérés dans six établissements à sécurité moyenne répartis à travers le Canada ont participé aux deux premiers essais, soit le programme pilote 1 et le programme pilote 2. Par la suite, 51 autres délinquants masculins ont participé au programme pilote 3. De ces délinquants, 94 ont terminé les programmes pilotes 1 et 2. Le profil des participants est présenté à la section des résultats.

### **Sources de données**

Les données de base de l'étude proviennent de deux sources principales : les instruments d'évaluation qu'ont remplis les délinquants, et le Système de gestion des délinquants. Les instruments d'évaluation sont décrits plus loin dans la présente section. Le Système de gestion des délinquants (SGD) est un système informatique qu'utilise le Service correctionnel du Canada pour la tenue de tous les dossiers des délinquants. Il contient la plupart des renseignements requis pour gérer un délinquant pendant qu'il est incarcéré et sous surveillance dans la collectivité. Voici des exemples du genre de renseignements en mémoire dans le SGD : renseignements démographiques, renseignements sur la peine et les condamnations, tous les documents d'admission et de mise en liberté, les évaluations du risque et des besoins, les évaluations de la toxicomanie, les résultats des analyses d'échantillons d'urine, des renseignements sur les écarts de conduite, les rapports sur le rendement du délinquant et des documents connexes. Les données sont recueillies et utilisées en grande partie à des fins administratives, mais elles servent aussi de base dans les travaux de recherche effectués pour évaluer les résultats des programmes. Les ensembles de données qui ont servi de données de référence dans la présente évaluation sont décrits ci-dessous.

## Groupes témoins

Les participants au PITT sont mis en comparaison avec trois groupes témoins de délinquants : un échantillon apparié, les participants ayant abandonné le PITT, et un groupe témoin national.

### *Échantillon apparié*

Un échantillon de délinquants appariés aux participants au PITT a été prélevé de l'ensemble de la population des délinquants qui étaient incarcérés en janvier 2001, c'est-à-dire autour des dates auxquelles les programmes pilotes ont commencé. L'algorithme d'appariement contenait les six variables suivantes :

1. Facteurs statiques (risque lié aux antécédents criminels) provenant de l'Évaluation initiale des délinquants (EID); les délinquants sont classés sur une échelle à trois points (élevé, moyen, faible) en fonction de plus de 100 facteurs de risque statiques, dont les antécédents criminels et les infractions à l'origine de la peine actuelle.
2. Facteurs dynamiques (besoins criminogènes) provenant de l'Évaluation initiale des délinquants (EID); à ce chapitre, les délinquants sont classés sur une échelle à trois points (élevé, moyen, faible) en fonction de près de 200 indicateurs qui mesurent divers domaines criminogènes — la toxicomanie, les études et l'emploi, les relations matrimoniales et familiales, les fréquentations et relations sociales, le fonctionnement dans la communauté, l'orientation personnelle et affective, et l'attitude générale.
3. Âge; classement en deux groupes d'âge, moins de 30 ans et 30 ans ou plus.

4. Gravité du problème de drogue selon les résultats au Questionnaire sur la consommation de drogues (DAST; Skinner et Horn, 1982); la notation repose sur des données normatives et le classement se fait sur une échelle à cinq points (aucun, faible, modéré, important, grave).
5. Gravité du problème d'alcool selon les résultats au Questionnaire sur la consommation d'alcool (ADS; Horn, Skinner et Wanberg, 1984); la notation repose sur des données normatives et le classement se fait sur une échelle à cinq points (aucun, faible, modéré, important, grave).
6. Durée de la peine; classement en deux groupes, moins de cinq ans et cinq ans ou plus.

L'algorithme d'appariement aurait dû produire un groupe de la même taille que celui des participants au PITT. Cependant, comme les variables des facteurs statiques et dynamiques selon l'EID n'étaient pas disponibles sur certains participants au PITT, il était impossible d'identifier des sujets témoins qui leur étaient appariés. Les participants en question qui ne pouvaient être appariés à des sujets témoins à cause de variables manquantes purgeaient une longue peine et/ou avaient été admis dans un pénitencier fédéral avant la mise en œuvre de l'EID. L'échantillon apparié est donc plus petit que le groupe de participants au PITT. Les sujets appariés n'ont pas participé au PITT, mais il se peut qu'ils aient participé à d'autres programmes offerts en établissement, y compris au Programme prélibératoire pour toxicomanes (PPT) d'intensité moyenne.

#### *Participants ayant terminé le PITT et participants l'ayant abandonné*

Dans tout programme, certaines personnes qui le commencent sont incapables de le suivre au complet. Les participants qui abandonnent un programme en cours de route constituent un groupe intéressant à des fins d'analyse, et dans

certaines évaluations de programmes, ils sont utilisés comme groupe témoin. Dans le cadre du présent rapport, les participants ayant abandonné le PITT sont inclus dans la description des participants puisqu'il s'agit de délinquants qui ont demandé de suivre le programme et l'ont commencé. Cependant, les données sur les résultats aux pré-tests et post-tests et sur le suivi portent uniquement sur les participants ayant terminé le programme. Lorsqu'il y a lieu, des comparaisons sont établies entre les participants qui ont terminé le programme et ceux qui l'ont abandonné afin d'analyser les différences entre ces deux groupes.

### *Groupe témoin national*

Les participants sont comparés aux 12 300 délinquants qui étaient incarcérés en janvier 2001 quant à leurs caractéristiques démographiques et au risque qu'ils posent. Ce groupe témoin est utilisé pour déterminer si les participants au programme diffèrent de la population générale de délinquants. Si le programme cible effectivement les délinquants les plus dépendants à l'alcool et à la drogue, la proportion de délinquants classés comme présentant un risque statique élevé et un risque dynamique élevé devrait être plus élevée parmi les participants au PITT.

### **Instruments d'évaluation du PITT**

Pour établir si les attitudes, croyances et façons de penser que cible le PITT avaient changé chez les participants, une batterie de huit échelles a été administrée au début et à la fin des programmes pilotes. Les huit échelles d'évaluation comprennent deux sous-échelles du Questionnaire sur les réactions personnelles. Outre ces huit échelles, l'Échelle de Paulhus a aussi été administrée. Les descriptions de ces instruments d'évaluation suivent.

***L'Inventaire des croyances concernant la consommation d'alcool et d'autres drogues*** mesure un grand nombre des croyances courantes à l'égard de l'usage d'alcool et de drogue, par exemple « Je ne saurais pas comment être sociable si je ne consommait pas » et « Si une personne a un problème d'alcool

ou de drogue, la cause est purement génétique ». Le programme ciblait les connaissances sur l'abus d'alcool et de drogue, et une diminution du score à cette échelle correspond à une amélioration. Le sujet répond sur une échelle de type Likert à neuf points allant de « absolument pas d'accord » (1) à « totalement d'accord » (9).

Le **Questionnaire sur les croyances concernant l'état de manque** mesure les croyances concernant le phénomène du manque, par exemple « J'aurai toujours des envies d'alcool et/ou de drogues » et « Le manque est ma punition pour avoir abusé de l'alcool et/ou de la drogue ». Une diminution du score à cette échelle correspond à une amélioration. Le sujet répond sur une échelle de type Likert à sept points allant de « absolument pas d'accord » (1) à « totalement d'accord » (7).

L'**Échelle du locus de contrôle – usage d'alcool et/ou de drogue** mesure le contrôle que le sujet croit exercer personnellement sur son usage abusif d'intoxicants et son rétablissement, autrement dit s'il est maître de sa consommation abusive (locus de contrôle interne) ou si c'est l'effet du hasard ou de l'intervention d'autres personnes puissantes (locus de contrôle externe). Un locus de contrôle externe est lié à une plus grande dépendance et à la présence de dommages plus graves attribuables à la consommation. Le locus de contrôle devient plus interne au cours du programme lorsque la participation est une réussite. Le sujet répond sur une échelle de type Likert à cinq points allant de « totalement d'accord » (1) à « absolument pas d'accord » (5).

L'**Échelle des valeurs irrationnelles** est une de deux mesures qui portent directement sur la réaction du sujet aux changements de stratégies cognitives et comportementales que vise le programme; ces stratégies sont adaptées de la thérapie émotionnel-rationnelle d'Ellis. L'*Échelle des valeurs irrationnelles* est utile pour mesurer les réactions des clients dans des programmes qui visent à mettre en question et à réfuter les idées irréalistes, dysfonctionnelles ou irrationnelles des clients, par exemple « C'est une catastrophe terrible quand les choses ne se

passent pas comme on le veut ». Le sujet répond sur une échelle de type Likert à neuf points allant de « absolument pas d'accord » (1) à « totalement d'accord » (9).

L'***Inventaire du comportement rationnel*** mesure la tendance à nourrir des croyances irrationnelles et absolutistes et à agir en conséquence, par exemple « On ne peut jamais changer ses émotions » et « Face à une crise ou à une difficulté, je me dérobe ». Le sujet répond sur une échelle de type Likert à cinq points allant de « absolument pas d'accord » (1) à « totalement d'accord » (5). Un score peu élevé correspond à des croyances plus rationnelles.

L'***Inventaire de l'auto-déclaration de l'affirmation de soi*** mesure l'affirmation de soi d'une manière très spécifique, en ce sens que les items précisent le comportement, le contexte et les autres personnes en cause dans la situation décrite. Il prédit la façon dont le sujet s'affirmera devant des dilemmes particuliers. Dans le cadre du PITT, il est lié à l'objectif de surmonter les déterminants contextuels de l'usage abusif d'intoxicants et de faire face aux difficultés en général. Le sujet répond en indiquant si chacun des énoncés est vrai ou faux.

Le ***Questionnaire sur les réactions personnelles*** (version abrégée) comporte deux sous-échelles. À la ***sous-échelle de l'impulsivité***, un score élevé reflète l'impulsivité, l'antagonisme et l'indocilité, alors qu'un score peu élevé est lié à la maîtrise de soi et au conformisme. À la ***sous-échelle de l'estime de soi***, un score élevé reflète un manque d'estime de soi et une humeur maussade, alors qu'un score peu élevé reflète une bonne estime de soi. Le sujet répond à chacun des items par oui ou non.

L'***Échelle de Paulhus*** a été administrée aux participants pour obtenir une indication de la validité de leurs réponses. Elle comporte deux sous-échelles dont l'une mesure l'***auto-duperie*** et l'autre la ***gestion des impressions***. Un score élevé à la sous-échelle de l'auto-duperie indique que le sujet a de lui-même une meilleure opinion que d'autres personnes auraient de lui, et qu'il

croit ce qu'il dit à son sujet. Un score élevé à la sous-échelle de la gestion des impressions indique que le sujet cherche délibérément à donner de lui-même une image acceptable socialement et à se présenter sous un jour plus favorable qu'il ne pense l'être en réalité; c'est une espèce d'échelle du « mensonge » ou de la tromperie. Les réponses aux sous-échelles sont indiquées sur une échelle de type Likert à cinq points allant de « faux » (1) à « très vrai » (5).

### **Mesures liées à la conduite en établissement**

**Les écarts de conduite des délinquants en établissement** sont notés à leur dossier lorsqu'ils donnent lieu à des accusations officielles d'infractions disciplinaires. Dans le cadre du suivi, trois types d'infractions disciplinaires sont analysés : être en possession d'un objet interdit ou en faire le trafic; introduire dans son corps une substance intoxicante; refuser ou omettre de fournir un échantillon d'urine. Le nombre d'accusations d'infractions disciplinaires de chaque type portées au cours de l'année précédant le début du programme est compté, de même que le nombre d'accusations portées au cours de l'année suivant la participation au programme. Comme les infractions à la discipline sont relativement rares, leur fréquence est généralement faible. Pour s'assurer qu'une personne n'est pas responsable d'un pourcentage élevé des infractions disciplinaires, les résultats sont aussi présentés en fonction du nombre de délinquants ayant à leur compte au moins une infraction disciplinaire au cours de la période précédant et suivant leur participation au programme.

Une étude récente de French et Gendreau (2003) a lié, au moyen d'une méta-analyse, l'effet de programmes efficaces à une réduction de l'inconduite en établissement. De plus, leurs analyses révèlent la présence d'une corrélation entre la réduction de l'inconduite en établissement et la réduction de la récidive après la mise en liberté.

Des **analyses d'urine sur échantillons prélevés au hasard** sont effectuées pour déceler la présence de drogue; environ 5 % des délinquants incarcérés y sont soumis chaque mois. Comme l'échantillonnage se fait avec remise, un

délinquant peut être appelé à remettre un échantillon d'urine plus d'une fois par année. Pour vérifier l'efficacité du PITT, une comparaison est établie entre les résultats des analyses d'urine de trois périodes : les 12 mois précédant la participation au programme; la durée du programme; et les 12 mois suivant la participation au programme. Étant donné le petit nombre de délinquants ayant participé au programme, il a été décidé d'utiliser les résultats de toutes les analyses d'urine effectuées au cours des périodes de référence; il se peut donc qu'un délinquant ait été soumis à plus d'une analyse d'urine.

Pour toute analyse d'urine prescrite, trois résultats sont possibles : un résultat négatif (aucune trace de drogue dans l'échantillon), un résultat positif (traces de drogue dans l'échantillon), ou le refus de remettre un échantillon d'urine. (L'analyse peut aussi aboutir à la constatation que l'échantillon a été dilué ou altéré, mais c'est plutôt rare.) Dans le présent rapport, le nombre de résultats positifs est indiqué, de même que le nombre de refus de remettre un échantillon. Il n'est pas clair comment combiner les refus de remettre un échantillon et les résultats positifs, car les refus peuvent être motivés par des raisons autres que la consommation récente de drogue. Par contre, si l'on additionne les refus de remettre un échantillon et les résultats positifs, on obtient l'usage maximum de drogue, la réalité se situant entre le nombre de résultats positifs et la somme des refus et des résultats positifs.

### **Mesures liées à la mise en liberté et à la réincarcération**

Le ***type de mise en liberté*** est un indicateur du niveau de risque que pose le délinquant pour la collectivité selon la Commission nationale des libérations conditionnelles. Les délinquants peuvent obtenir une forme discrétionnaire de mise en liberté (semi-liberté ou libération conditionnelle totale) avant d'avoir purgé les deux tiers de leur peine ou ils peuvent être libérés d'office après avoir purgé les deux tiers de leur peine. Comme la libération d'office est prescrite par la loi, les délinquants qui ont purgé les deux tiers de leur peine ne peuvent être maintenus en incarcération que dans des circonstances exceptionnelles. La

libération d'office s'applique uniquement aux délinquants purgeant une peine d'une durée déterminée, alors que toute mise en liberté de délinquants condamnés à une peine d'une durée indéterminée (essentiellement les délinquants condamnés à perpétuité) est discrétionnaire.

Lorsqu'un délinquant obtient une mise en liberté discrétionnaire, c'est parce que la Commission nationale des libérations conditionnelles juge que le risque posé par ce délinquant peut être géré dans la collectivité avant sa mise en liberté d'office. Si le PITT a eu un effet bénéfique sur les participants, ces délinquants auront de meilleures chances d'obtenir une forme discrétionnaire de libération. L'octroi d'une mise en liberté discrétionnaire anticipée peut réduire considérablement le temps que le délinquant passe en incarcération. La participation du délinquant à un programme efficace tôt dans sa peine peut réduire de manière appréciable le coût global de son incarcération en réduisant le temps qu'il doit passer sous garde.

La **réincarcération** d'un délinquant peut être attribuable à la révocation de sa libération conditionnelle ou, s'il a fini de purger sa peine, à la perpétration d'une nouvelle infraction. Seule la Commission nationale des libérations conditionnelles est autorisée à révoquer une liberté conditionnelle. La révocation peut se produire parce que le délinquant a violé les conditions de sa mise en liberté ou parce qu'il a commis une nouvelle infraction.

La révocation pour défaut de se conformer aux conditions de la mise en liberté, qui est parfois qualifiée de révocation pour manquement aux conditions, se produit habituellement parce que l'agent de libération conditionnelle et la Commission nationale des libérations conditionnelles estiment que le comportement du délinquant en question se dégrade et qu'il présente en conséquence un risque pour lui-même et pour la collectivité. Les manquements les plus courants aux conditions de la libération conditionnelle sont notamment : être illégalement en liberté (d'ordinaire parce que le délinquant ne s'est pas présenté à son rendez-vous avec l'agent de libération conditionnelle ou parce

qu'il a quitté une région géographique prescrite), la violation d'une condition d'abstinence (continuer de boire de l'alcool ou de prendre de la drogue), et le défaut d'observer d'autres conditions de la mise en liberté.

La révocation à la suite d'une nouvelle infraction se produit lorsque l'agent de libération conditionnelle, se fondant généralement sur des renseignements provenant de la police, soupçonne le délinquant d'avoir commis une nouvelle infraction. Un délinquant peut aussi être réincarcéré après avoir purgé sa peine au complet, mais c'est toujours parce qu'il a commis une nouvelle infraction.

## **Résultats**

Les résultats sont présentés en cinq sections : caractéristiques du programme, profil des délinquants, pré-tests et post-tests, conduite en établissement, et mise en liberté et réincarcération.

### **Caractéristiques du programme**

La durée du PITT a varié selon le programme pilote et selon l'établissement où il était donné. Dans l'ensemble, la durée moyenne du PITT dans les six établissements qui ont offert les programmes pilotes 1 et 2 a été de 128 jours (4 mois et 1 semaine). La durée moyenne du programme pilote 1 a été de 113 jours, alors que celle du programme pilote 2 a été de 142 jours. Ces données et la plage de la durée sont présentées au Tableau 1.

Dans tout programme, certaines personnes qui le commencent sont incapables de le suivre au complet. Les participants qui abandonnent un programme en cours de route constituent un groupe intéressant à des fins d'analyse, et dans certaines évaluations de programmes, ils sont utilisés comme groupe témoin. Les participants au PITT sont répartis au Tableau 1 selon qu'ils l'ont terminé ou abandonné.

**Tableau 1 : Caractéristiques du programme**

<b>Variable</b>	<b>Programme pilote 1</b>	<b>Programme pilote 2</b>	<b>Les deux</b>
Durée moyenne du programme (jours)	113	142	128
Plage de la durée (jours)	95 à 131	120 à 157	95 à 157
Nombre d'établissements	6	6	6 <sup>1</sup>
<b>Pourcentage ayant terminé le programme</b>	79 % (n = 46)	81 % (n = 48)	80 % (n = 94)
Abandons dans la 1 <sup>re</sup> moitié	9 % (n = 5)	10 % (n = 6)	9 % (n = 11)
Abandons dans la 2 <sup>e</sup> moitié	12 % (n = 7)	8 % (n = 5)	10 % (n = 12)
<b>Nombre de cas</b>	58	59	117

<sup>1</sup> Les établissements qui ont donné les programmes pilotes 1 et 2 étaient les mêmes.

Dans l'ensemble, 80 % des délinquants qui ont commencé le PITT l'ont terminé. Le taux global de participation complète n'a pas varié beaucoup entre les programmes pilotes 1 et 2, mais il a varié davantage entre les établissements, soit de 68 % à 95 %. Les taux de participation complète selon l'établissement sont présentés à l'Annexe A. Les participants qui n'ont pas terminé le programme l'ont abandonné à diverses étapes : environ 9 % l'ont abandonné au cours de la première moitié, alors que 10 % l'ont abandonné au cours de la deuxième moitié.

### **Profil des délinquants**

Le profil des participants porte sur tous les délinquants qui ont entrepris le programme. Le profil des délinquants ayant participé à chacun des trois programmes pilotes est tracé, de même que celui d'un groupe témoin national. Les données sont groupées en quatre sections : variables démographiques, facteurs statiques et facteurs dynamiques, gravité du problème de toxicomanie, et antécédents criminels.

### *Variables démographiques*

De l'ensemble des délinquants ayant participé aux trois programmes pilotes, 89 % étaient de race blanche, 8 % étaient autochtones et 3 % étaient d'une autre race. La comparaison de ces données avec la répartition correspondante du groupe témoin national au Tableau 2 révèle que les délinquants de race blanche étaient surreprésentés, car ils constituent 72 % de la population carcérale. Comme les délinquants autochtones représentent 17 % de la population carcérale, leur taux de participation de 8 % est préoccupant, puisqu'il donne à croire que ce groupe est sous-représenté dans le programme. Les données sur les divers programmes pilotes montrent que 16 % des participants au deuxième étaient autochtones. Le faible taux de participation des délinquants autochtones pourrait être signe que ces délinquants ont besoin d'une intervention supplémentaire quelconque. Les données sont semblables pour ce qui est du taux de participation des délinquants des « autres » races, laissant supposer qu'ils sont sous-représentés eux aussi dans le programme.

La répartition des participants selon leur état matrimonial était uniforme dans les trois programmes pilotes. Environ la moitié des participants, soit 47 %, ont dit qu'ils étaient célibataires, alors qu'un peu moins de la moitié, soit 42 %, ont dit qu'ils étaient mariés ou vivaient en union libre, et 11 %, qu'ils étaient divorcés ou séparés. Ces données cadrent avec la répartition correspondante du groupe témoin national.

L'âge moyen des participants était le même dans les trois programmes pilotes, soit 36 ans. Par contre, la plage d'âge variait légèrement : le plus jeune participant avait 19 ans et a participé au programme pilote 3, alors que les plus vieux avaient 58 ans et ont participé aux programmes pilotes 1 et 2. L'âge moyen du groupe témoin national était également de 36 ans.

**Tableau 2 : Caractéristiques démographiques des participants au PITT (tous) et du groupe témoin national**

<b>Variable</b>	<b>Progr. pilote 1</b>	<b>Progr. pilote 2</b>	<b>Progr. pilote 3</b>	<b>Les trois</b>	<b>Groupe témoin national</b>
<b>Race</b>					
Blanche	93 %	81 %	94 %	89 %	72 %
Autochtone (Indiens inscrits et non inscrits, Inuits, Métis)	5 %	15 %	4 %	8 %	17 %
Autres	2 %	3 %	2 %	2 %	11 %
<b>Nombre de cas</b>	<b>57</b>	<b>59</b>	<b>51</b>	<b>167</b>	<b>12 270</b>
<b>État matrimonial</b>					
Mariés/en union libre	42 %	46 %	38 %	42 %	41 %
Divorcés ou séparés	9 %	11 %	13 %	11 %	10 %
Célibataires	49 %	44 %	48 %	47 %	49 %
<b>Âge (au début du programme)</b>					
Moyen	36	36	36	36	36
Plage	24 à 58	20 à 58	19 à 55	19 à 58	16 à 84
<b>Nombre de cas</b>	<b>55</b>	<b>57</b>	<b>52</b>	<b>164</b>	<b>12 330</b>

### *Facteurs statiques et dynamiques*

Au moment de leur admission dans un établissement fédéral, environ 55 % des participants au PITT avaient été classés au niveau élevé d'intervention selon les facteurs statiques et environ 75 % au niveau élevé selon les facteurs dynamiques. Par comparaison, 60 % des détenus du groupe témoin national avaient été classés au niveau élevé d'intervention selon les facteurs statiques et 66 % au niveau élevé selon les facteurs dynamiques. Les participants au PITT étaient un peu moins susceptibles de se ranger au niveau élevé d'intervention

selon les facteurs statiques (plus susceptibles de se ranger au niveau moyen), mais plus susceptibles de se ranger au niveau élevé d'intervention selon les facteurs dynamiques que les détenus du groupe témoin national (se référer au Tableau 3).

Les délinquants qui risquent le plus de récidiver sont ceux qui se classaient au niveau élevé selon les facteurs statiques aussi bien que selon les facteurs dynamiques. Les données du Tableau 3 montrent qu'environ 50 % des participants au PITT se rangeaient au niveau élevé selon les facteurs statiques et dynamiques, soit une proportion semblable à celle du groupe témoin national (51 %). La proportion varie entre 47 % et 56 % selon le programme pilote, mais cette variabilité est probablement attribuable au petit nombre de cas.

Pour ce qui est des divers domaines de facteurs dynamiques, les résultats font voir que la toxicomanie était désignée comme facteur criminogène chez 98 % des participants au PITT, ce qui dépasse de beaucoup la proportion correspondante du groupe témoin national, soit 73 %. Les participants au PITT étaient un peu plus susceptibles que le groupe témoin national de présenter un besoin dans le domaine des fréquentations, mais moins susceptibles de manifester un besoin dans les domaines de l'emploi et des études, des relations matrimoniales et familiales, de l'orientation personnelle et affective, et de l'attitude générale. Aucune différence n'a été relevée entre les groupes quant à la proportion qui présentait un besoin dans le domaine du fonctionnement dans la communauté.

**Tableau 3 : Facteurs statiques et dynamiques, participants au PITT (tous) et groupe témoin national**

Variable	Progr. pilote 1	Progr. pilote 2	Progr. pilote 3	Les trois	Groupe témoin national
<b>Facteurs statiques (antécédents criminels)</b>					
Élevé	56 %	61 %	49 %	55 %	60 %
Moyen	40 %	34 %	45 %	40 %	33 %
Faible	4 %	5 %	6 %	5 %	7 %
<b>Facteurs dynamiques (besoins criminogènes)</b>					
Élevé	77 %	83 %	67 %	75 %	66 %
Moyen	17 %	17 %	33 %	23 %	29 %
Faible	6 %	0	0	2 %	5 %
<b>Facteurs statiques et dynamiques, niveau élevé</b>	48 %	56 %	47 %	50 %	51 %
<b>Nombre de cas<sup>1</sup></b>	52	41	51	144	12 210
<b>Domaines de facteurs dynamiques qui posent un problème</b>					
Toxicomanie	96 %	98 %	100 %	98 %	73 %
Emploi et études	44 %	39 %	53 %	46 %	56 %
Relations matrimoniales/familiales	52 %	41 %	39 %	44 %	51 %
Fréquentations/relations sociales	69 %	65 %	67 %	68 %	64 %
Fonctionnement dans la communauté	48 %	37 %	39 %	42 %	43 %
Orientation personnelle/affective	90 %	83 %	88 %	88 %	92 %
Attitude générale	56 %	41 %	51 %	50 %	62 %
<b>Nombre de cas<sup>1</sup></b>	52	41	51	144	12 063

<sup>1</sup>Les dossiers de certains délinquants ne contenaient pas de données sur le risque et les besoins puisque leur admission était antérieure à 1990.

### *Gravité du problème de toxicomanie*

Comme le fait voir le Tableau 4 ci-dessous, 77 % des participants au PITT présentaient un important ou grave problème de drogue, alors qu'un pourcentage beaucoup moins élevé, soit 24 %, avaient un sérieux problème d'alcool. Ces taux sont très élevés comparativement au groupe témoin national, dont 20 % des détenus avaient un important ou grave problème de drogue et 7 % avaient un problème d'alcool de cette gravité. Si les données semblent indiquer que certains participants au PITT n'ont aucun problème d'alcool ou de drogue ou n'ont qu'un faible problème, c'est parce que les analyses portant sur chaque domaine problématique sont distinctes. Un participant qui ne présente aucun problème de drogue ou qui est aux prises avec un faible problème de drogue aura un problème d'alcool grave ou important.

**Tableau 4 : Gravité du problème de toxicomanie**

Mesure	Degré de gravité	Progr. pilote 1	Progr. pilote 2	Progr. pilote 3	Les trois	Groupe témoin national
<b>Drogue (DAST)</b>	Important ou grave	79 %	80 %	74 %	77 %	20 %
	Moyen	4 %	9 %	12 %	8 %	14 %
	Faible	8 %	5 %	8 %	7 %	18 %
	Aucun problème	8 %	7 %	6 %	7 %	49 %
<b>Alcool (ADS)</b>	Important ou grave	22 %	25 %	26 %	24 %	7 %
	Moyen	4 %	14 %	10 %	9 %	9 %
	Faible	35 %	34 %	26 %	31 %	28 %
	Aucun problème	39 %	27 %	38 %	35 %	55 %
<b>Alcool et drogue</b>	Important ou grave (l'une ou l'autre mesure)	91 %	91 %	88 %	90 %	24 %
	Important ou grave (les deux mesures)	11 %	14 %	12 %	12 %	3 %
<b>Nombre de cas</b>		46	44	50	140	9 143

Les données du Tableau 4 montrent également que 90 % des participants au PITT présentaient un important ou grave problème d'alcool ou de drogue, par opposition à 24 % du groupe témoin national. Elles révèlent aussi que 12 % des participants du PITT étaient aux prises avec un grave problème d'alcool et de drogue.

### *Antécédents criminels*

Le Tableau 5 présente des renseignements sur les antécédents criminels des participants au PITT. Environ deux participants sur cinq (43 %) purgeaient une peine de moins de quatre ans, alors que la majorité des autres (35 %) purgeaient une peine d'entre quatre et dix ans. Les caractéristiques des participants au PITT semblent avoir changé entre le premier et le troisième programme pilote, la proportion des participants condamnés à perpétuité ou purgeant une peine de plus de dix ans ayant diminué d'un programme pilote à l'autre.

**Tableau 5 : Antécédents criminels**

Variable	Progr. pilote 1	Progr. pilote 2	Progr. pilote 3	Les trois	Groupe témoin national
<b>Durée de la peine actuelle</b>					
Moins de 4 ans	41 %	39 %	48 %	43 %	32 %
De 4 à 10 ans	30 %	39 %	37 %	35 %	34 %
Plus de 10 ans	12 %	8 %	6 %	9 %	13 %
Perpétuité	17 %	14 %	10 %	14 %	22 %
<b>Nombre de cas</b>	58	59	52	169	12 330
<b>Gravité de l'infraction</b>					
Infractions graves à l'origine de la peine actuelle	79 %	84 %	70 %	77 %	84 %
Infractions antérieures	98 %	92 %	96 %	95 %	89 %
Infractions antérieures graves	88 %	68 %	70 %	75 %	69 %
<b>Nombre de cas</b>	42	38	46	126	9 242

Vingt-neuf pour cent des délinquants qui ont participé au programme pilote 1 purgeaient une peine de 10 ans ou plus ou étaient condamnés à perpétuité, alors que la proportion correspondante des participants au programme pilote 3 avait baissé à 16 %, soit une diminution de près de la moitié. Par comparaison avec le groupe témoin national, les participants au PITT purgeaient des peines plus courtes et comptaient proportionnellement moins de condamnés à perpétuité. Cette dernière constatation est attribuable au fait que les délinquants purgeant de longues peines, y compris les condamnés à perpétuité, s'accumulent en établissement et faussent la répartition des détenus selon la durée de la peine.

Pour ce qui est des infractions à l'origine de la peine actuelle et des infractions antérieures, environ 77 % des participants au PITT purgeaient une peine pour une infraction grave (selon la définition adoptée dans le cadre de l'Évaluation initiale des délinquants), par opposition à 84 % du groupe témoin national. Presque tous les participants au PITT comptaient à leur casier judiciaire au moins une infraction criminelle antérieure commise avant leur admission pour l'infraction à l'origine de leur peine actuelle, et dans 75 % des cas, les infractions antérieures étaient classées comme étant graves. Ces taux d'infractions antérieures sont légèrement supérieurs aux taux correspondants dans le groupe témoin national.

Comme le fait voir le Tableau 6, par rapport aux participants ayant abandonné le programme, ceux qui l'ont terminé comptaient une plus forte proportion de délinquants présentant un risque élevé selon leurs antécédents criminels (57 % contre 46 %), mais une plus faible proportion de délinquants manifestant des besoins criminogènes élevés (74 % contre 79 %). Les participants ayant terminé le programme étaient aussi plus susceptibles d'avoir un important ou grave problème de drogue (78 % contre 73 %), mais la différence entre les deux groupes était minime quant à la gravité du problème d'alcool ou du problème d'alcool et de drogue. Bien que des différences aient été relevées entre les participants qui ont terminé le programme et ceux qui l'ont abandonné, elles n'étaient pas grandes ou d'autres facteurs y apportaient un contrepoids, ce qui

laisse croire qu'il n'y avait pas de différence significative entre les deux groupes de participants.

**Tableau 6 : Comparaison entre les participants qui ont terminé le PITT et ceux qui l'ont abandonné**

Variable		Ont terminé le PITT	Ont abandonné le PITT
<b>Facteurs statiques (antécédents criminels)</b>			
	Élevé	57 %	46 %
	Moyen	40 %	42 %
	Faible	3 %	13 %
<b>Facteurs dynamiques (besoins criminogènes)</b>			
	Élevé	74 %	79 %
	Moyen	25 %	13 %
	Faible	<1 % (0,83 %)	8 %
<b>Problème de drogue (DAST)</b>	Important ou grave	78 %	73 %
<b>Problème d'alcool (ADS)</b>	Important ou grave	24 %	24 %
<b>Alcool ou drogue</b>	Important ou grave (l'une ou l'autre mesure)	90 %	88 %
<b>Alcool et drogue</b>	Important ou grave (les deux mesures)	12 %	12 %

### **Pré-tests et post-tests**

Dix mesures ont été utilisées pour évaluer le changement intervenu entre le début et la fin du programme dans les attitudes, les croyances et les façons de penser des participants. Ces mesures intermédiaires des résultats du programme aident à déterminer si le programme a changé ou non les attitudes et croyances attendues. Si les attitudes et croyances des délinquants n'ont pas

changé grâce au programme, il est peu probable que leurs résultats soient différents à l'issue du programme.

Toutes les échelles ont été soumises à une analyse de la variance à deux facteurs (programme pilote 1 et programme pilote 2) x 2 (pré-test et post-test) avec répétitions pour déterminer s'il y a une interaction entre les deux programmes pilotes et les pré-tests et post-tests. À toutes les échelles, à l'exception de l'Inventaire d'auto-déclaration de l'affirmation de soi, ces analyses de la variance n'ont révélé aucune différence entre les résultats des participants au programme pilote 1 et ceux des participants au programme pilote 2, et elles ont indiqué qu'il n'y avait aucune interaction. Les moyennes et les écarts types présentés au Tableau 7 sont donc ceux de l'effet principal du test (pré-test et post-test).

À l'analyse des résultats à l'Inventaire d'auto-déclaration de l'affirmation de soi, il s'est dégagé une interaction entre le programme pilote (1 ou 2) et le test (pré-test ou post-test), ( $F(1) = 7,4, p < 0,01$ ). Au programme pilote 1, le score moyen est passé de 14,8 au pré-test à 18,3 au post-test, alors qu'au programme pilote 2, il est passé de 16,2 à 17,2. La moyenne indique que l'effet d'interaction était attribuable à une différence dans l'ampleur du changement, mais au programme pilote 1 tout comme au programme pilote 2, ce changement était positif. Les moyennes de l'effet principal du test sont donc présentées au Tableau 7.

Avant d'examiner toutes les mesures d'évaluation, il est utile de s'arrêter aux résultats à l'Échelle de Paulhus qui a été administrée aux participants pour établir s'ils donnaient des réponses qui gonflaient leurs résultats ou visaient à les montrer sous un jour exagérément flatteur. D'après les normes disponibles, les résultats aux deux sous-échelles, l'auto-duperie et la gestion des impressions, se situaient dans les plages acceptables. Les réponses des participants aux divers items ont donc été jugées valables en général.

Le Tableau 7 présente les moyennes, les écarts types, la différence entre le score au pré-test et le score au post-test ainsi que le résultat du calcul de  $F$  pour

les principaux effets aux analyses de la variance à deux facteurs. Tous les changements entre le pré-test et le post-test sont dans la direction prévue et sont statistiquement fiables. Les résultats indiquent qu'à la fin du programme, les participants avaient changé leurs façons de penser, leurs attitudes et leurs croyances, et étaient donc plus en mesure de réduire leur dépendance à l'alcool et à la drogue.

**Tableau 7 : Instruments d'évaluation – moyennes, écarts types (E.T.) et résultats de l'analyse de la variance de l'effet principal**

<b>Instrument d'évaluation</b>	<b>Pré-test</b>	<b>Post-test</b>	<b>Changement</b>	<b>F</b>
Inventaire d'auto-déclaration de l'affirmation de soi <sup>1</sup>	15,5 (4,2)	17,7 (4,05)	2,3 (4,4)	26,10 <sup>***</sup>
Croyances concernant la consommation d'alcool et d'autres drogues	43,6 (20,0)	26,9 (10,2)	-16,7 (16,2)	101,72 <sup>***</sup>
Échelle des valeurs irrationnelles	28,3 (12,7)	21,2 (11,8)	-7,1 (10,4)	44,07 <sup>***</sup>
Questionnaire sur les croyances concernant l'état de manque	57,9 (23,0)	39,6 (18,0)	-18,3 (21,3)	69,61 <sup>***</sup>
Échelle du locus de contrôle – Usage d'alcool et/ou de drogue	60,0 (18,7)	38,7 (13,0)	-21,4 (17,2)	143,7 <sup>***</sup>
Inventaire du comportement rationnel	16,6 (7,2)	11,0 (5,9)	-5,6 (6,4)	71,48 <sup>***</sup>
Questionnaire sur les réactions personnelles : Impulsivité	18,3 (6,1)	14,0 (6,4)	-4,2 (5,6)	53,29 <sup>***</sup>
Questionnaire sur les réactions personnelles : Estime de soi	6,9 (4,8)	3,5 (3,9)	-3,4 (4,1)	66,45 <sup>***</sup>
Échelle de Paulhus : Auto-duperie	2,8 (2,6)	4,4 (3,5)	1,6 (2,7)	34,16 <sup>***</sup>
Échelle de Paulhus : Gestion des impressions	4,2 (3,3)	5,7 (3,3)	1,4 (2,9)	22,12 <sup>***</sup>

Notes : Toutes les échelles ont été soumises à une analyse de la variance à deux facteurs (programmes pilotes 1 et 2) x 2 (pré-test et post-test) avec répétitions. Aucune des interactions et aucun des effets principaux n'était significatif, sauf dans le cas de l'Inventaire d'auto-déclaration de l'affirmation de soi dont les résultats détaillés sont présentés ci-dessous. Par conséquent, seuls les principaux effets des pré-tests et post-tests sont présentés au tableau, de même que le résultat du test  $\bar{F}$  et le niveau de signification.

<sup>1</sup> Les moyennes présentées sont celles du principal effet du test (pré-test ou post-test). Il s'est dégagé une interaction entre le programme pilote (1 ou 2) et les scores au test (pré-test ou post-test), ( $F(1) = 7,4, p < 0,01$ ). Le changement observé était plus grand au programme pilote 1 qu'au programme pilote 2. Au programme pilote 1, le score moyen est passé de 14,8 au pré-test à 18,3 au post-test, alors qu'au programme pilote 2, il est passé de 16,2 à 17,2. <sup>\*\*\*</sup>  $p < 0,0001$ .

Pour établir si les délinquants qui ont commencé le programme mais l'ont abandonné en cours de route différaient de ceux qui l'ont terminé au moment de l'administration des pré-tests, les deux groupes ont été comparés. Les résultats des analyses de variance à un facteur sont présentés au Tableau 8. Dans l'ensemble, aucune différence ne se dégage des résultats à tous les pré-tests entre les participants qui ont terminé le programme et ceux qui l'ont abandonné.

**Tableau 8 : Résultats aux pré-tests – moyennes, écarts types (E.T.) et résultats de l'analyse de la variance**

Mesure d'évaluation	Ont terminé le PITT	Ont abandonné le PITT	F
Inventaire d'auto-déclaration de l'affirmation de soi	15,5 (4,2)	16,4 (2,7)	0,97
Croyances concernant la consommation d'alcool et d'autres drogues	43,6 (20,0)	45,6 (20,9)	0,18
Échelle des valeurs irrationnelles	28,3 (12,7)	29,4 (12,4)	0,13
Questionnaire sur les croyances concernant l'état de manque	57,9 (23,0)	61,2 (26,1)	0,37
Échelle du locus de contrôle – Usage d'alcool et/ou de drogue	60,1 (18,7)	62,5 (19,8)	0,31
Inventaire du comportement rationnel	16,6 (7,2)	16,7 (6,7)	0,01
Questionnaire sur les réactions personnelles : Impulsivité	18,3 (6,1)	18,6 (6,0)	0,05
Questionnaire sur les réactions personnelles : Estime de soi	6,9 (4,8)	7,1 (3,9)	0,04
Échelle de Paulhus : Auto-duperie	2,9 (2,6)	2,4 (2,1)	0,48
Échelle de Paulhus : Gestion des impressions	4,2 (3,4)	3,9 (2,7)	0,22

## **Conduite en établissement**

### *Écarts de conduite des délinquants en établissement*

Les délinquants qui participent au PITT risquent fort d'être impliqués en établissement dans des incidents, ou des infractions disciplinaires, liés à la

drogue. Si le programme a eu un effet bénéfique sur le comportement des participants, le taux d'infractions à la discipline (le nombre par délinquant) devrait être moins élevé après le programme qu'il ne l'était avant. Les délinquants qui ont abandonné le programme servent de groupe témoin dans cette analyse. La comparaison peut aussi être faite entre les pourcentages des délinquants qui ont commis au moins une infraction à la discipline. Puisque les infractions à la discipline sont relativement rares, les données provenant des programmes pilotes 1 et 2 ont été groupées dans ces analyses.

Comme le font voir les résultats présentés au Tableau 9, le taux d'infractions à la discipline chez les participants ayant terminé le PITT était de 0,48 au cours des 12 mois précédant leur participation au programme et il a chuté à 0,15 après le programme, ce qui constitue une diminution significative. Chez les délinquants ayant abandonné le programme, par contre, le taux s'est accru, passant de 0,43 à 0,87, bien que ces taux reposent sur un nombre de cas relativement petit.

Le pourcentage des délinquants ayant terminé le PITT qui comptaient au moins une infraction disciplinaire est passé de 27 % avant le programme à 12 % après le programme, ce qui constitue également une diminution significative. Parmi les délinquants qui ont abandonné le programme, le pourcentage a en fait augmenté, passant de 26 % à 35 %.

Les résultats donnent à croire que le PITT a un effet positif sur le comportement des participants en établissement, entraînant une diminution du taux global d'infractions à la discipline de même qu'une diminution du pourcentage des participants qui ont commis au moins une telle infraction.

**Tableau 9 : Taux et type d'infractions disciplinaires, participants au PITT ayant terminé le programme et participants l'ayant abandonné**

Type d'infraction disciplinaire	Ont terminé le PITT		Ont abandonné le PITT	
	Avant le programme	Après le programme	Avant le programme	Après le programme
<b>Taux d'infractions disciplinaires (nombre)</b>				
Objets interdits	0,21 (20)	0,07 (7)	0,08 (2)	0,60 (14)
Usage d'intoxicants	0,17 (16)	0,05 (5)	0,04 (1)	0,13 (3)
Refuse ou omet de remettre un échantillon d'urine	0,10 (10)	0,02 (2)	0,30 (7)	0,13 (3)
Ensemble des infractions disciplinaires	0,48 (46)	0,15 (14)	0,43 (10)	0,86 (20)
<b>Pourcentage comptant au moins une infraction disciplinaire (nombre)</b>				
Objets interdits	17 % (16)	5 % (5)	17 % (4)	17 % (4)
Usage d'intoxicants	7 % (7)	4 % (4)	0 % (0)	8 % (2)
Refuse ou omet de remettre un échantillon d'urine	2 % (2)	2 % (2)	8 % (2)	8 % (2)
Ensemble des infractions disciplinaires	27 % (25)	12 % (11)	26 % (6)	35 % (8)

Nous avons aussi analysé les données correspondantes chez les délinquants qui avaient abandonné le programme, malgré leur petit nombre. Le nombre total d'infractions disciplinaires commises par ces délinquants est passé de 10

pendant l'année précédant leur participation partielle au PITT à 20 au cours de l'année suivant le programme. Parmi ce groupe (ayant abandonné le PITT), le nombre de délinquants qui comptaient au moins une infraction disciplinaire liée à la drogue est passé de six avant le programme à huit après le programme.

#### *Analyses d'échantillons d'urine*

Comme il est précisé précédemment, environ 5 % des délinquants incarcérés sont soumis chaque mois à des analyses d'urine effectuées sur échantillons prélevés au hasard pour déceler la présence de drogue. Comme l'échantillonnage se fait avec remise, un délinquant peut être appelé à remettre un échantillon d'urine plus d'une fois par année. Pour vérifier l'efficacité du PITT à réduire la consommation de drogue en prison, les données sur les analyses d'urine ont été examinées pour y repérer les résultats des demandes d'échantillons adressées aux participants au cours des trois périodes suivantes : les 12 mois précédant la participation au programme; la durée du programme; et les 12 mois suivant la participation au programme. Les taux de résultats positifs, de refus de remettre un échantillon, et de résultats positifs et refus réunis sont présentés au Tableau 10.

Au total, les participants qui ont terminé le PITT ont été priés de remettre 91 échantillons d'urine au cours des trois périodes de référence. On a également demandé aux délinquants qui ont abandonné le programme en cours de route remettre des échantillons d'urine, mais comme ils étaient peu nombreux, l'analyse de ces cas n'est pas présentée. Pour situer les données sur les participants au PITT dans leur contexte, des données ont aussi été extraites sur tous les échantillons d'urine demandés au hasard au cours de la période pendant laquelle les programmes pilotes ont eu lieu.

Comme les résultats varient entre le programme pilote 1 et le programme pilote 2, il faudra attendre le suivi d'autres programmes pilotes pour déterminer quel est au juste l'effet du PITT sur les résultats des analyses d'échantillons d'urine. Chez les participants au programme pilote 1, le taux de résultats positifs

était supérieur au taux national observé (20 % contre 12 %) au cours de la période précédant le programme, mais malheureusement, il a grimpé à 35 % au cours de la période suivant le programme, soit le triple du taux relevé dans l'échantillon national. Les refus ont présenté une courbe semblable. Lorsque les refus sont ajoutés aux résultats positifs, les résultats indiquent que 59 % des participants au programme à qui on a demandé de remettre un échantillon d'urine ont obtenu un résultat positif ou ont refusé de fournir l'échantillon demandé.

Les résultats au programme pilote 2 étaient différents et cadraient davantage avec l'attente que la participation au programme réduirait l'usage de drogue pendant la période d'incarcération. Chez les participants au programme pilote 2, le pourcentage de résultats positifs est passé de 17 % au cours de la période précédant le programme à 10 % au cours de la période suivant le programme, alors que le pourcentage de refus est demeuré relativement constant (passant de 11 % à 14 %) au cours des trois périodes de référence. Lorsque les refus sont ajoutés aux résultats positifs, il reste une petite réduction du taux entre la période précédant le programme et la période suivant le programme (qui passe de 28 % à 24 %). Le taux de résultats positifs parmi les participants à ce programme pilote était supérieur à celui du groupe témoin national au cours de la période précédant le programme (17 % contre 12 %), mais à peu près égal au taux national au cours de la période suivant le programme.

La diminution du taux global de résultats positifs et de refus chez les participants au programme pilote 2 au niveau du groupe témoin national est prometteuse, car le groupe clinique fait partie des détenus dont la dépendance à l'alcool et à la drogue est très forte. Autre constatation à noter, le taux de résultats positifs pendant la durée du programme était légèrement plus élevé chez les participants au programme pilote 2. Il faudra poursuivre l'analyse chez les délinquants qui suivront le programme dans l'avenir pour déterminer s'il s'agit d'une tendance ou simplement du résultat des caractéristiques particulières de cet échantillon. De plus, les analyses devront peut-être porter sur les types de drogue dont la

présence a été décelée dans l'urine, par exemple le THC, mais ce n'était pas possible dans la présente évaluation en raison de la petite taille de l'échantillon.

**Tableau 10 : Analyses d'échantillons urine – Pourcentage des résultats positifs<sup>1</sup> et des refus de remettre un échantillon d'urine avant, pendant et après le programme**

Période de référence	Progr. pilote 1	Progr. pilote 2	Les deux	Groupe témoin national
<b>Résultats positifs</b>				
12 mois précédant le programme	20 % (10) <sup>2</sup>	17 % (29)	18 % (39)	12 % (802)
Pendant le programme	0 % (5)	22 % (9)	14 % (14)	12 % (338)
12 mois suivant le programme	35 % (17)	10 % (21)	21 % (38)	11 % (830)
<b>Refus</b>				
12 mois précédant le programme	20 % (10)	10 % (29)	13 % (39)	13 % (879)
Pendant le programme	20 % (5)	11 % (9)	14 % (14)	14 % (389)
12 mois suivant le programme	24 % (17)	14 % (21)	18 % (38)	13 % (1 025)
<b>Somme des résultats positifs et des refus</b>				
12 mois précédant le programme	40 % (10)	28 % (29)	31 % (39)	26 % (1 678)
Pendant le programme	20 % (5)	33 % (9)	29 % (14)	26 % (727)
12 mois suivant le programme	59 % (17)	24 % (21)	39 % (38)	24 % (1 854)

<sup>1</sup> En fonction du nombre d'analyses et non du nombre de délinquants, car un délinquant peut être prié de remettre un échantillon d'urine plus d'une fois. Les données sur les programmes pilotes portent uniquement sur les délinquants qui ont terminé le programme.

<sup>2</sup> Les nombres entre parenthèses correspondent au nombre total d'échantillons et ont servi de dénominateurs dans le calcul des pourcentages.

## **Mise en liberté et réincarcération**

À la fin du mois de mai 2003, 55 des 84 délinquants ayant terminé le programme pilote 1 ou 2 avaient été mis en liberté. Seuls cinq participants au programme pilote 3 avaient été libérés à cette date; comme les cinq avaient alors retrouvé leur liberté depuis moins de quatre mois, ils ont été exclus des analyses suivantes.

### *Type de mise en liberté*

Parmi les participants au PITT mis en liberté, 60 % ont bénéficié d'une forme discrétionnaire de libération conditionnelle alors que les autres n'ont été libérés qu'à la date de leur libération d'office. Par comparaison, 31 % du groupe témoin apparié ont obtenu une libération conditionnelle discrétionnaire. Les résultats détaillés sont présentés au Tableau 11. Une libération discrétionnaire se produit toujours avant la date de la libération d'office et laisse supposer que, de l'avis de la Commission nationale des libérations conditionnelles, le délinquant en question pose un risque de récidive moindre.

Environ la moitié des participants au PITT ont été libérés, par opposition aux trois quarts des sujets du groupe témoin apparié. Cet écart s'explique du fait que les sujets du groupe témoin apparié ont été identifiés plus tôt dans la période de référence et avaient donc plus de temps pour obtenir une mise en liberté. Dans le cadre de la présente étude, la mise en liberté des participants au PITT a été comptée uniquement si elle s'est produite après la fin du programme, et les deux programmes pilotes ont eu lieu au cours d'une période d'environ deux ans.

Les délinquants qui bénéficient d'une forme discrétionnaire de libération conditionnelle quittent le pénitencier pour retourner vivre dans la collectivité. Gérer un délinquant dans la collectivité coûte beaucoup moins cher que le détenir sous garde dans un pénitencier. D'après des calculs récents, l'incarcération d'un délinquant dans un établissement fédéral coûte environ 66 381 \$ par année (182 \$/jour), alors que la surveillance dans la collectivité d'un

délinquant en liberté conditionnelle coûte environ 16 800 \$ par année (46 \$/jour) (*Faits et chiffres sur le service correctionnel fédéral, 2000-2001*).

Si un délinquant obtient une libération anticipée grâce à sa participation à un programme, il en résulte des économies pour le système correctionnel. Pour établir la taille virtuelle de ces économies, nous avons calculé le nombre de jours entre la date de la libération conditionnelle discrétionnaire de chaque délinquant et la date de sa libération d'office. Si le PITT a eu un effet sur la mise en liberté, le nombre de jours entre la libération anticipée et la libération d'office devrait être plus grand chez les participants au programme que dans le groupe témoin apparié.

**Tableau 11 : Type de mise en liberté, participants au PITT et échantillon apparié**

Mesure	Participants	Échantillon	
Pourcentage mis en liberté	47 %	75 %	
<b>Type de mise en liberté</b>			
Libération discrétionnaire <sup>2</sup>	60 %	30 %	$\chi^2$ (N=121) =10,30
Libération d'office <sup>2</sup>	40 %	70 %	Phi = 0,29
Nombre de mises en liberté <sup>2</sup>	52	69	121
<b>Libérations discrétionnaires</b>			
Nombre total de jours en liberté avant la date de la libération d'office	16 817	7 718	
Nombre moyen de jours en liberté avant la date de la libération d'office (délinquants bénéficiant d'une libération discrétionnaire)	543	366	
Nombre moyen de jours en liberté avant la date de la libération d'office (tous les délinquants libérés)	323	112	

<sup>1</sup> Participants aux programmes pilotes 1 et 2 uniquement, car seuls cinq participants au programme pilote 3 avaient été libérés depuis la fin de leur participation au PITT et tous étaient dans la collectivité depuis moins de quatre mois.

<sup>2</sup>Trois cas ont été exclus de ces analyses, car ils purgeaient une peine à perpétuité et n'étaient donc admissibles qu'à une forme discrétionnaire de libération sous condition. Aucun sujet de l'échantillon apparié ne purgeait une peine à perpétuité.

Comme le fait voir le Tableau 11, les participants au PITT qui ont bénéficié d'une libération conditionnelle discrétionnaire ont été libérés en moyenne 543 jours avant la date de leur libération d'office. Par ailleurs, les délinquants de l'échantillon apparié qui ont obtenu une forme discrétionnaire de libération ont été libérés en moyenne 366 jours avant la date de leur libération d'office. La différence entre ces deux périodes, soit 177 jours, représente des économies potentielles découlant de la participation au programme. Ces économies seront qualifiées de « jours d'incarcération économisés ».

Pour calculer le montant estimatif total des économies que permet de réaliser le PITT dans son ensemble, et ne pas limiter le calcul aux participants bénéficiant d'une libération conditionnelle discrétionnaire, le nombre total de jours d'incarcération économisés a été divisé par le nombre total de mises en liberté. Ce calcul donne une moyenne de 323 jours d'incarcération économisés par participant au PITT et de 112 jours d'incarcération économisés par délinquant de l'échantillon apparié. La différence, soit 211 jours, correspond aux économies potentielles attribuables à la libération des participants plus tôt dans leur peine.

Chiffrées en dollars, les économies seraient le coût de l'incarcération économisé moins le coût de la surveillance dans la collectivité :

$$\text{Coûts économisés} = (211 \text{ jours} * 182 \$) - (211 \text{ jours} * 46 \$) = 28\,696 \$$$

Le montant estimatif des coûts économisés par participant au PITT qui a terminé le programme s'élève à 28 696 \$. Si le programme était donné avec succès à 200 délinquants par année, les économies en jours d'incarcération se chiffreraient à près de six millions de dollars (5 739 200 \$).

Une certaine prudence s'impose dans l'interprétation de ces résultats. Le nombre total de jours économisés est faussé par la présence de quelques cas qui y ont contribué un grand nombre de jours. Le nombre médian de jours économisés présente un portrait différent : le nombre médian de jours d'incarcération

économisés s'élève à 318 chez les participants au PITT et à 368 chez les délinquants de l'échantillon apparié. Cependant, comme le PITT vise les délinquants aux prises avec les problèmes d'alcool et de drogue les plus graves, les délinquants qui contribuent la plus forte réduction en jours d'incarcération économisés sont ceux que vise le programme, c'est-à-dire les cas difficiles qui restent incarcérés plus longtemps qu'il ne le faut parce qu'il n'y a pas d'intervention qui aborde leur problème de toxicomanie.

### *Réincarcération*

La libération sécuritaire anticipée des délinquants qui ont participé au PITT sera peu avantageuse s'ils sont réincarcérés peu de temps après leur mise en liberté. Le Tableau 12 présente les données sur la réincarcération des participants au PITT et des sujets de l'échantillon apparié. Dans l'ensemble, 42 % des participants au PITT mis en liberté ont été réincarcérés, par opposition à 49 % des délinquants de l'échantillon apparié qui avaient été libérés. Comme la comparaison des taux globaux de réincarcération n'est pas valable puisque les sujets de l'échantillon apparié ont fait l'objet d'un suivi plus long, le Tableau 13 compare les taux de réincarcération au cours d'une période fixe de six mois.

Le Tableau 12 contient également des renseignements sur les types de réincarcération. La proportion des sujets réincarcérés pour avoir commis une nouvelle infraction était plus forte dans l'échantillon apparié que parmi les participants au PITT (17 % contre 9 %).

**Tableau 12 : Réincarcération après la mise en liberté**

Type de réincarcération	Participants au PITT	Échantillon apparié
Réincarcérés (tous les motifs)	42 %	49 %
Révocation sans infraction	29 %	28 %
Révocation avec infraction	9 %	17 %
Révocation avec accusations en instance	4 %	4 %
Nombre de délinquants libérés	55	69

La période de temps depuis laquelle le délinquant a retrouvé sa liberté et vit de nouveau dans la collectivité peut avoir un effet sur le taux de réincarcération. Les données du Tableau 12 indiquent le taux global de réincarcération, mais l'analyse est plus juste si elle porte sur une période d'une durée fixe. Étant donné la petite taille du groupe et la courte période de suivi disponible, nous avons dû fixer la période du suivi à six mois; les analyses qui seront réalisées dans l'avenir devraient porter sur des suivis de 12 et 24 mois. Les résultats de l'analyse portant sur le suivi de six mois sont présentés au Tableau 13.

Pendant la période de suivi fixe, seuls 26 % des participants au PITT mis en liberté ont été réincarcérés, par opposition à 32 % des sujets de l'échantillon apparié. Il y avait une légère différence entre les proportions des délinquants réincarcérés sans nouvelle infraction (20 % des participants au PITT contre 23 % de l'échantillon apparié), mais la différence était plus importante, bien que les nombres soient petits, entre les proportions dont la libération conditionnelle a été révoquée à la suite d'une nouvelle infraction (4 % des participants au PITT contre 8 % de l'échantillon apparié) (voir le Tableau 13).

Une autre mesure de l'efficacité d'un programme est la période de temps pendant laquelle les délinquants réussissent à rester dans la collectivité après

leur mise en liberté. Chaque jour supplémentaire que le délinquant demeure dans la collectivité entraîne des économies pour le Service, car la surveillance dans la collectivité coûte moins cher que l'incarcération. Comme le suivi des participants au PITT et des sujets de l'échantillon apparié n'est pas de longueur égale, il a été décidé d'utiliser le suivi fixe de six mois pour calculer le nombre de jours que les délinquants sont restés dans la collectivité.

**Tableau 13 : Réincarcération au cours des six premiers mois suivant la mise en liberté**

Type de réincarcération	Participants au PITT	Échantillon apparié
Réincarcérés (tous les motifs)	26 % (n = 13)	32 % (n = 21)
Révocation sans infraction	20 %	23 %
Révocation avec infraction	4 %	8 %
Révocation avec accusations en instance	2 %	2 %
Nombre de délinquants libérés	50	66

Le nombre de jours passés dans la collectivité a été calculé en soustrayant la date de la mise en liberté de la date de la réincarcération ou de la date six mois après la mise en liberté dans le cas des délinquants qui n'ont pas été réincarcérés dans les six mois suivant leur libération. Le nombre moyen de jours passés dans la collectivité a ensuite été calculé en divisant le nombre total de jours passés dans la collectivité par le nombre de délinquants de chaque groupe qui ont été libérés. Le groupe qui a le mieux réussi à demeurer dans la collectivité est donc celui qui compte le plus grand nombre de jours dans la collectivité.

**Tableau 14 : Nombre de jours passés dans la collectivité pendant le suivi de six mois**

Mesure	Participants au PITT	Échantillon apparié
Nombre de délinquants libérés ayant pu faire l'objet d'un suivi de six mois	50	66
Nombre total de jours passés dans la collectivité – ensemble du groupe	8 224	10 242
Nombre moyen de jours passés dans la collectivité – ensemble du groupe	164	155

Les données du Tableau 14 font voir que les participants au PITT ont passé en moyenne 164 jours dans la collectivité (sur un maximum possible de 181 jours, soit six mois), alors que les sujets de l'échantillon apparié en ont passé 155 en moyenne. La différence entre les deux groupes, soit neuf jours, est le nombre de jours d'incarcération qui pourrait être économisés par participant au programme.

Pour calculer le montant estimatif des économies potentielles, on peut utiliser la formule appliquée plus haut pour chiffrer les économies en jours d'incarcération :

$$\text{Coûts économisés} = (9 \text{ jours} * 182 \$) - (9 \text{ jours} * 46 \$) = 1\,224 \$$$

La participation au programme a entraîné des économies de 1 224 \$ par participant. Si 200 délinquants participaient au programme chaque année, le montant total de la réduction des coûts s'élèverait à 244 800 \$, soit 1 224 \$ \* 200 \$.

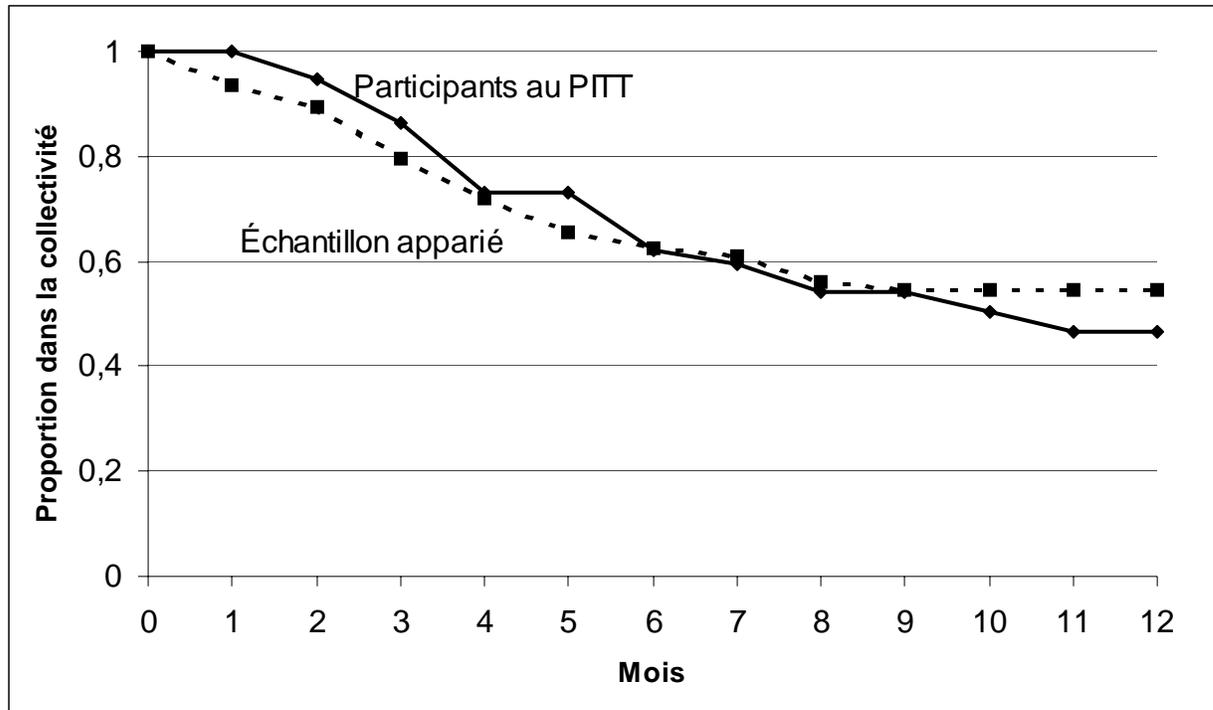
#### *Analyse de survie*

L'analyse de survie est une méthode statistique qui situe la réincarcération des délinquants dans le temps sous une forme plus graphique. Dans l'analyse de survie, le nombre de sujets disponibles à chaque point de référence dans le

temps (chaque mois dans le cadre de la présente étude) est utilisé pour calculer la proportion des sujets qui sont encore dans la collectivité.

L'analyse de survie présente des avantages par rapport à d'autres types d'analyse, car elle fait l'usage le plus efficace de toutes les données disponibles. De plus, elle fait voir l'évolution du taux de réincarcération des délinquants et permet de comparer les taux à différents moments au sein du groupe des participants au PITT et de l'échantillon apparié.

La courbe de l'analyse de survie est présentée au Graphique 1. Elle montre qu'au cours des six mois suivant la mise en liberté, soit la période la plus difficile pour les délinquants, les participants au PITT sont moins susceptibles d'être réincarcérés que ne le sont les sujets de l'échantillon apparié. Cependant, après les premiers six mois, les courbes convergent et il n'y a aucune différence entre les deux groupes jusqu'à l'étape de 10 mois, où le taux de réincarcération est moins élevé dans l'échantillon apparié. Or, comme les sujets du suivi sont peu nombreux après l'étape de huit mois — seulement 20 participants au PITT —, les résultats deviennent peu stables. Pour obtenir des résultats plus définitifs, il faudra attendre que le suivi porte sur un plus grand nombre de cas.



**Graphique 1 : Courbe de survie, réincarcération des participants au PITT et des sujets de l'échantillon apparié**

## **Analyse**

### **Évaluation globale du programme**

Dans l'ensemble, le PITT semble avoir eu un effet bénéfique sur les délinquants. Les résultats aux pré-tests et aux post-tests révèlent la présence de changements statistiquement fiables dans la direction recherchée. Le nombre d'infractions disciplinaires liées à la drogue était moindre au cours de la période suivant la participation au PITT qu'au cours de la période précédant le programme. Les participants au programme étaient plus susceptibles d'obtenir une libération conditionnelle discrétionnaire, et le nombre de jours d'incarcération économisés en conséquence était considérable. Lorsque la période de suivi était contrôlée, le taux global de réincarcération était moins élevé parmi les participants au PITT que dans le groupe témoin. Les délinquants du groupe témoin apparié étaient plus susceptibles de voir leur libération conditionnelle révoquée pour avoir commis une nouvelle infraction. Les résultats des analyses d'échantillons d'urine ne sont malheureusement pas concluants, mais ils soulèvent la possibilité que le programme ne cible pas efficacement l'usage continu de drogue en prison.

### **Questions de l'évaluation**

Un ensemble de questions auxquelles l'évaluation visait à répondre est présenté dans l'introduction. Chacune de ces questions est reprise ci-dessous.

1. Les délinquants les plus dépendants à l'alcool ou à la drogue ont-ils participé aux programmes pilotes? Autrement dit, les participants avaient-ils un problème de toxicomanie important ou grave selon leur évaluation?

Quatre-vingt-dix pour cent des participants au PITT avaient une importante ou grave dépendance à l'alcool ou à la drogue selon leur évaluation. Comme seulement 24 % de la population de délinquants environ répondent à ce critère, il

est clair que le programme cible en effet les délinquants les plus dépendants à l'alcool ou à la drogue.

2. Les participants différaient-ils de manière significative de la population générale des délinquants?

Les participants au PITT ne se distinguaient pas de l'ensemble de la population de délinquants quant à leur âge ou à leur état matrimonial. Par contre, ils étaient beaucoup plus susceptibles d'être de race blanche et moins susceptibles d'être autochtones ou d'appartenir à un autre groupe racial minoritaire. Étant donné que 8 % des participants étaient autochtones et que les délinquants autochtones constituent 17 % de la population carcérale, il faudrait peut-être faire davantage d'efforts pour inciter des délinquants autochtones à participer au programme.

Par comparaison avec l'ensemble de la population de délinquants, les participants au PITT étaient plus susceptibles d'avoir été classés au niveau élevé d'intervention selon les facteurs dynamiques, mais non au niveau élevé d'intervention selon les facteurs statiques. Dans les divers domaines de facteurs dynamiques, des différences ont été relevées entre les participants au PITT et la population de délinquants, mais elles n'étaient pas significatives, sauf dans le domaine cible de la toxicomanie.

3. Le programme a-t-il changé l'attitude et les croyances des participants à l'égard de l'abus d'alcool et de drogue et a-t-il augmenté leurs connaissances et leurs habiletés d'après leurs résultats aux pré-tests et aux post-tests?

Les résultats des participants à toutes les mesures intermédiaires révèlent la présence d'un changement statistiquement fiable dans la direction recherchée. Après le programme, les croyances nuisibles et erronées concernant l'abus d'alcool et de drogue, les valeurs irrationnelles, les croyances erronées concernant l'état de manque, les comportements irrationnels et l'impulsivité avaient tous diminué. Les résultats ont également révélé un accroissement de l'estime de soi, de l'affirmation de soi et du locus de contrôle interne.

4. Le programme a-t-il eu un effet sur le comportement des participants en établissement?

Les participants au PITT comptaient moins d'infractions à la discipline après le programme qu'avant, ce qui indique que leur comportement en établissement s'est amélioré. Cependant, les résultats des analyses d'échantillons d'urine n'ont pas montré clairement que la consommation de drogue a diminué après la participation au programme par rapport à ce qu'elle était avant.

5. Le programme a-t-il augmenté les chances des participants d'obtenir une forme discrétionnaire de mise en liberté (libération conditionnelle totale ou semi-liberté)?

Les participants au PITT avaient plus de chances d'obtenir une libération conditionnelle discrétionnaire que les délinquants de l'échantillon apparié (60 % contre 30 %). Le nombre accru de libérations conditionnelles discrétionnaires s'est traduit par une réduction considérable du nombre de jours d'incarcération par comparaison avec l'échantillon apparié, soit une réduction de 211 jours par délinquant qui a terminé le programme.

6. Après leur mise en liberté, les participants au programme sont-ils restés dans la collectivité plus longtemps que les non-participants?

Le taux de réincarcération était plus élevé parmi les délinquants de l'échantillon apparié que parmi les participants au PITT. De plus, les délinquants de l'échantillon apparié étaient un peu plus susceptibles d'être réincarcérés pour avoir commis une nouvelle infraction.

### **Économies possibles**

D'après les calculs effectués, la libération anticipée (c.-à-d. la libération discrétionnaire par opposition à la libération d'office) des participants au PITT par comparaison avec les délinquants de l'échantillon apparié entraîne une réduction de 211 jours d'incarcération. Cette réduction du nombre de jours d'incarcération

pourrait se traduire par des économies brutes de 28 696 \$ par participant au programme. Comme il se peut que la présence d'un petit nombre de sujets mis en liberté beaucoup plus tôt ait gonflé ce chiffre, un suivi portant sur une période plus longue est nécessaire pour trancher la question. D'après un calcul semblable du nombre de jours d'incarcération économisés grâce au fait que les participants au PITT restent plus longtemps dans la collectivité après leur mise en liberté, il se peut que le programme ait permis d'économiser en moyenne neuf jours d'incarcération par délinquant libéré, soit 1 224 \$.

Il s'agit d'économies brutes calculées uniquement en fonction du coût total de l'incarcération d'un délinquant par opposition à sa surveillance dans la collectivité. La réduction du nombre de jours d'incarcération ne se traduit pas aussi simplement en une diminution des coûts, puisque le pénitencier ne réalisera pas d'économies avec le départ d'un ou deux détenus. Cependant, allié à d'autres interventions, l'effet total de la participation au programme pourrait manifestement réduire le besoin d'accroître la capacité d'accueil des établissements.

### **Limites de l'étude**

La présente étude portait sur les premiers participants à un nouveau programme. Ces délinquants et les intervenants du programme étaient tous très conscients des répercussions potentielles de leur participation au programme. Il se peut donc que les résultats soient légèrement gonflés. Par ailleurs, les auteurs du programme sont encore en train de perfectionner celui-ci, et si ce peaufinage produit un programme plus efficace, les résultats seront peut-être meilleurs dans l'avenir.

L'élément le plus limitatif de l'étude est la période de suivi disponible. Bon nombre des participants au programme n'avaient pas été libérés lorsque l'étude a été réalisée, et la période du suivi a été limitée à six mois. C'est un fait bien connu que la majorité des échecs se produisent au cours des six premiers mois suivant la mise en liberté, et les résultats de l'étude donnent à croire que le PITT

a réduit les réincarcérations au cours de cette période, mais un suivi plus long et plus détaillé est à conseiller.

Une certaine prudence s'impose dans l'interprétation du nombre de jours et du montant des coûts économisés grâce à la libération discrétionnaire anticipée des participants au PITT. Ces résultats ont été biaisés par la présence d'un petit nombre de cas extrêmes. Par contre, ces sujets font partie des délinquants que le programme vise tout particulièrement. Des perfectionnements additionnels et un suivi plus long sont nécessaires pour résoudre ce problème.

### **Recherches à entreprendre dans l'avenir**

La prochaine évaluation du PITT devra porter sur une période de suivi plus longue. Comme la population des participants sera plus nombreuse, on pourra examiner l'effet des divers facteurs démographiques et des antécédents criminels sur les résultats. On pourra également déterminer si le programme est plus efficace auprès des délinquants qui ont une dépendance à l'alcool ou de ceux qui ont une dépendance à la drogue, et si la gravité du problème de toxicomanie est liée au résultat.

Comme aucune relation n'a été relevée entre les mesures intermédiaires et les résultats correctionnels, des analyses supplémentaires destinées à définir comment ces instruments sont liés à la réincarcération et à la récidive aideront à établir si ce sont des mesures utiles dans un contexte correctionnel. De plus, il serait instructif de savoir quelle est la relation entre le score de changement à ces mesures, c'est-à-dire le changement entre le pré-test et le post-test, et les résultats correctionnels en établissement et dans la collectivité.

On s'attend à ce que le manuel du programme soit révisé à la suite de consultations avec le personnel et les participants et de la présente évaluation. Les évaluations réalisées dans l'avenir seront fondées sur la nouvelle version du programme. De plus, des travaux sont en cours pour perfectionner le protocole

d'évaluation des participants, ce qui permettra de mieux cerner les résultats du programme.

Les économies que permet de réaliser la participation au programme doivent être analysées plus à fond. Il faut notamment des renseignements sur le coût de la prestation du programme afin de pouvoir calculer le ratio coûts-économies. On doit aussi affiner la méthode de calcul des économies par jour d'incarcération économisé. Cela entraînera probablement une certaine réduction des économies brutes présentées dans le présent rapport.

## Références bibliographiques

- ANDREWS, D.A., et BONTA, J. (1998). *The psychology of criminal conduct* (2<sup>e</sup> éd.), Cincinnati (Ohio), Anderson Publishing.
- ANDREWS, D.A., BONTA, J., et HOGE, R.D. (1990). « Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 17, p. 19-52.
- DIRECTION DES PROGRAMMES, SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (2002). *Dossier de présentation du Programme intensif de traitement de la toxicomanie (PITT) en vue de son accréditation*, Ottawa, Service correctionnel du Canada.
- D'ZURILLA, T.J. (1986). *Problem-solving therapy: A social competence approach to clinical intervention*, New York, Springer.
- ELLIS, A., MCINERNEY, J.F., DIGIUSEPPE, R., et YEAGER, R.J. (1988). *Rational-emotive therapy with alcoholics and substance abusers*, Toronto (Ontario), Allyn and Bacon.
- FRENCH, S. et GENDREAU, P. (2003) *Un système correctionnel sûr et humain grâce à des programmes de traitement*, Ottawa, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada.
- GRANT, B.A. et al. (2003). *Report on the priorities from the International Experts Forum*, Montague (Î.P.-É.), Centre de recherche sur la toxicomanie (sous presse).
- MARLATT, G.A. et GORDON, J.R. (sous la direction de) (1985). *Relapse prevention: Maintenance strategies in the treatment of addictive behaviors*, New York, Guilford Press.

MILLER, W.R. et ROLLNICK, S. (sous la direction de) (1991). *Motivational interviewing preparing people to change addictive behavior*, New York, Guilford Press.

PARKS G.A. et MARLATT, G.A. (1999). « Keeping "what works" working: Cognitive-behavioral relapse prevention with substance abusing offenders » dans *Strategic solutions: The international community corrections association examines substance abuse*, sous la direction de E.J. Latessa, Lanham, American Correctional Association, p. 161-233.

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (2002). *Faits et chiffres sur le service correctionnel fédéral*, Ottawa, Service correctionnel du Canada.  
([http://www.csc-scc.ca/text/faits/facts07\\_f.shtml](http://www.csc-scc.ca/text/faits/facts07_f.shtml))

T<sup>3</sup> ASSOCIATES (1999). *Évaluation des résultats de la participation aux programmes de traitement de la toxicomanie du SCC : PPT, ALTO et Choix*, Ottawa, Service correctionnel du Canada.

## **Annexe**

## Annexe A

### Annexe A : Proportion des participants ayant terminé le programme, par établissement et par programme pilote

Établissement	Progr. pilote 1	Progr. pilote 2	Progr. pilote 3	Total
Springhill	90 % (10) <sup>1</sup>	70 % (10) <sup>1</sup>	100 % (10) <sup>1</sup>	86,67 % (30) <sup>1</sup>
Centre fédéral de formation	100 % (8) <sup>1</sup>	77,78 % (9) <sup>1</sup>	90 % (10) <sup>1</sup>	88,89 % (27) <sup>1</sup>
Leclerc	70 % (10) <sup>1</sup>	90 % (10) <sup>1</sup>	90 % (10) <sup>1</sup>	83,33 % (30) <sup>1</sup>
Warkworth	60 % (10) <sup>1</sup>	77,78 % (9) <sup>1</sup>	En cours	68,42 % (19) <sup>1</sup>
Drumheller	90 % (10) <sup>1</sup>	100 % (10) <sup>1</sup>	84,62 % (13) <sup>1</sup>	90,91 % (33) <sup>1</sup>
Matsqui	70 % (10) <sup>1</sup>	80 % (10) <sup>1</sup>	80 % (10) <sup>1</sup>	76,67 % (30) <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Nombre de participants qui ont commencé le programme.